



Association ASA Valais Sion

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale
sur les comptes 2025**

FIVA AUDIT SA
Place de la Gare 2
Case postale 287
1951 Sion

027 455 16 75
info@fiva.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale de l'Association ASA Valais Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association ASA Valais pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiva Audit SA



 Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Christelle Chevalley Emery
Réviseur agréée
Réviseur responsable



 Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Robin Bruttin
Expert-réviseur agréé

Sion, le 17 avril 2026

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

Bilan au 31 décembre

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Actif circulant			
Trésorerie		576 137	1 136 184
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	53 261	86 522
Stocks	4	12 380	15 657
Comptes de régularisation actif	5	23 245	17 442
		665 023	1 255 805
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	50	150
Immobilisations corporelles	7	42 438	45 565
Immobilisations corporelles non reconnues	7	5 170	6 836
Immobilisations incorporelles non reconnues	7	1 379	2 758
		49 037	55 309
TOTAL ACTIF		714 060	1 311 114
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	8	22 096	68 670
Autres dettes à court terme	9	-	-
Comptes de régularisation passif	10	28 428	37 447
Provisions à court terme	11	164 013	154 265
		214 536	260 383
Engagements à long terme			
Autres dettes à long terme	12	50 000	50 000
Provision à long terme	11	-	-
		50 000	50 000
Capital des fonds affectés			
Fonds de réserve exploitation et hors exploitation		2 528	66 438
Fonds fluctuation OFAS art.74 LAI		21 793	598 035
Autres fonds		209 993	186 594
		234 314	851 067
Capital de l'organisation			
Capital de l'organisation		256 489	256 489
Résultats reportés		-28 671	-39 940
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds de réserve exploitation			-
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds art. 74 LAI			-
Résultat de l'Association		-12 609	-66 885
		215 209	149 664
TOTAL PASSIF		714 060	1 311 114

Compte de résultat de l'exercice

	Annexe	2025	2024
EXPLOITATION			
Produits d'exploitation			
Subvention Etat VS	20	382 086	396 337
Subvention OFAS		530 387	549 241
Contributions pers.accompagnées VS		350 383	379 075
Allocations pour impotence		13 679	14 598
Contributions hors-cantons		50 475	65 718
Revenus de production		947	2 555
Produits divers		5 642	26 675
Contributions Loterie Romande		-	3 000
		1 333 599	1 437 199
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	13	-932 272	-975 533
Produits alimentaires et boissons		-33 289	-34 486
Ménage		-12 921	-8 957
Entr. et rép.des immobilisations immeubles et meubles		-30 166	-31 465
Charges d'investissements		-28 810	-25 263
Energie et eau		-15 186	-19 180
Formation, loisirs et divers		-295 470	-316 273
Bureau et administration		-44 306	-47 484
Autres charges d'exploitation	14	-12 200	-11 434
Charges d'amortissement		-8 787	-6 586
		-1 413 408	-1 476 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		-79 809	-39 462
Résultat financier			
Charges financières		-278	-260
Produits financiers		-	-
		-278	-260
Résultat hors exploitation			
Charges hors exploitation	15	-	-
Produits hors exploitation	15	36 200	29 056
Résultat d'exploitation la Forêt - Cantine Scolaire	16	-11 074	-17 358
		25 127	11 697
Résultat exceptionnel			
Charges exceptionnelles	17	-	-39 351
Produits exceptionnels	18	42 351	491
		42 351	-38 860
Impôts			
		-	-
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-12 609	-66 885
Variation du capital des fonds			
Donations reçues		30 698	-
Donations utilisées		-7 300	-
Variation du capital des fonds		-23 398	-
RESULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATION AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION)		-12 609	-66 885
Affectation ./ Utilisation du Fonds de réserves d'exploitation			
Affectation ./ Utilisation du Fonds de fluctuation art.74 LAI			
Affectation ./ Utilisation des Contributions d'exploitation Etat Valais dues			
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES EXCEDENT A REMBOUSER		-12 609	-66 885
ATTRIBUTION / UTILISATION DES FONDS DE RESERVES SPECIAUX			

Tableau de flux de trésorerie

	2025	2024
Activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice avant subventions	-925 083	-1 012 463
Subventions Etat du Valais et OFAS liées au résultat	912 473	945 578
Variation du capital des fonds	-538 598	-32 610
Amortissements/réévaluations de l'actif immobilisé	6 488	6 385
Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur le fonds	9 747	81 434
Diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	33 261	-41 615
Diminution/augmentation des stocks	3 277	697
Diminution/augmentation des autres créances et comptes de régularisation actif	-5 802	-5 714
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	-46 575	48 431
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passif	-9 019	3 412
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-559 830	-6 465
Activité d'investissement		
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	-7 616	-8 045
Investissement dans des immobilisations financières	100	-
Subvention / dons sur actifs immobilisés	7 300	6 034
Flux de trésorerie provenant des investissements	-216	-2 011
Activité de financement		
Flux de trésorerie provenant du financement	-	-
	-560 046	-8 477
Variation de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	1 136 184	1 144 660
Trésorerie en fin de l'exercice	576 137	1 136 184
	-560 046	-8 477

Tableau de variation du capital

2025	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capital de l'organisation						
Capital de l'organisation	256 489					256 489
Fonds de réserve libre	0					-
Résultats reportés	-106 825	-18 365	96 519			-28 670
Résultat de l'Association à attribuer au fonds de réserve exploitation	0					-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS	0					-
Résultat de l'Association	0	-12 609				-12 609
	149 664	-30 974	96 519	-	-	215 210
Fonds affectés						
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur	14 632					14 632
Fonds projets	171 963	23 398				195 361
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI	103 143		-81 350			21 793
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2020-2023	494 892		81 350	-576 242		-
Fonds de réserve ASA	32 917		-30 388			2 528
Fonds de réserve exploitation	33 521	32 610	-66 131			-
	851 067	56 009	-96 519	-576 242	-	234 315
2024						
	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capitaux propres						
Capital de l'organisation	256 489					256 489
Fonds de réserve libre						-
Résultats reportés	-10 851		-29 089			-39 940
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds de réserve exploitation						-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS art. 74 LAI						-
Résultat de l'Association		-66 885				-66 885
Capital de l'organisation	245 638	-66 885	-29 089	-	-	149 664
Fonds affectés						
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur	14 632					14 632
Fonds projets	171 963					171 963
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2015-2019	103 143					103 143
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2020-2023	494 892					494 892
Fonds de réserve ASA	69 959		-37 043			32 917
Fonds de réserve exploitation			66 131	-32 610		33 521
Capital des fonds affectés	854 589	-	29 089	-32 610	-	851 067

Annexes aux comptes annuels

1. Présentation

L'Association valaisanne d'aide aux personnes handicapées mentales (ASA-Valais) est une association à but non lucratif, sise à Sion. Elle a pour mission d'attirer l'attention des autorités, des milieux scolaires et professionnels, ainsi que du public sur les droits des personnes en situation de handicap mental et les défendre auprès de ces instances. Coordonner et organiser une offre de formation continue, de séjours et de loisirs pour les personnes en situation de handicap mental. Héberger et/ou occuper temporairement de jeunes adultes en situation de handicap mental au sens de l'art. 4 LAI, dans le but de les réinsérer dans le monde professionnel et social. Encourager la formation continue du personnel accompagnant. Collaborer à la publication d'articles concernant le handicap mental. Collaborer avec les associations et institutions poursuivant les mêmes buts.

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de l'association ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse, aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 11 novembre 2020 concernant la comptabilité et les charges et produits reconnus à la subvention pour les institutions sociales subventionnées du domaine adulte et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF) et sont arrondis au franc suisse, des différences d'arrondis peuvent donc apparaître.

Principe et périmètres de consolidation

Aucune autre organisation n'est contrôlée par l'organe de révision, Fiva Audit SA à Sion, et ne doit être consolidée selon la norme Swiss GAAP RPC 30.

Application des normes

Les normes suivantes ont été appliquées dans les comptes annuels :

- La Swiss GAAP RPC 21 "Établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif";
- La Swiss GAAP RPC 28 "Subventions publiques" (Publication 2022);
- Normes ZEW0

Les comptes comparatifs ont été retraités pour une meilleure comparabilité.

2. Base et principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en espèces et les avoirs à vue auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que les moyens financiers à court terme extrêmement liquides qui peuvent être convertis à tout moment en liquidités.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à la valeur de marché.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Cette rubrique du bilan comprend toutes les créances encore ouvertes contre des tiers découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires, déterminées sur la base des risques effectifs connus, elles sont présentées en déduction des postes des débiteurs (ducroire).

Ancienneté (jours)		Correction de valeur	
< 30	52 382.00	0%	3 000.00
< 60	2 640.20	5%	
< 90	1 158.20	10%	
< 180	81.00	20%	
> 180		30%	

Autres créances à court terme

Cette rubrique du bilan comprend toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment les paiements anticipés des fournisseurs, les créances envers le personnel et les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme.

Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement des articles pour les combustibles (mazout), les vivres, les produits d'entretien, le matériel de ménage et le bar de la Pension La Forêt à Vercorin. Ils sont évalués au coût d'acquisition en tenant compte des ajustements de valeurs nécessaires.

Comptes de régularisation actif

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée retenue par les directives cantonales.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition et les durées se basent en principe sur les catégories suivantes :

Catégorie	Année
Terrain	0
Immeuble	30
Installations et agencements *	7
Véhicules	7
Informatiques	5

* Dans les Installations et agencements, des aménagement pour nouveaux locaux ont été amortis sur une durée de 30 ans selon décision cantonale. L'actif brut concerné représente CHF 54'451.40.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences/logiciels informatiques. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 4 mai 2016, les amortissements sont calculés de manière linéaire au taux constant de 20%, sur une durée d'utilisation prévue de 5 ans, pour les systèmes.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition.

Engagement à court et long terme

Les capitaux étrangers figurent au bilan à leur valeur nominale. Le délai fixant la limite entre « court et long terme » est considéré à partir de 12 mois.

Impôts

L'association ASA-Valais est exemptée d'impôts directs sur le revenu selon la décision du service cantonal des contributions du canton du Valais du 10 juin 2011.

Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable, fondée sur un événement passé, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Compte de régularisation passifs

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Capital des fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Les fonds affectés sont des moyens affectés à la garantie de financement de certaines prestations déterminées pour lesquelles des comptes distincts sont tenus. Les fonds affectés ont un caractère de fonds étrangers lorsque l'organe de direction de l'entité n'a pas la compétence d'affecter les fonds à un autre but que celui déterminé initialement.

Subventions publiques

Subventions d'exploitation selon mandat de prestations :

Pour les subventions relatives aux prestations fournies à des bénéficiaires, les acomptes reçus durant l'année sont comptabilisés au crédit du compte *Subventions Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation* et au crédit du compte *Provision OFAS art. 74 LAI*.

Les participations effectives estimées de l'Etat du Valais et de la Confédération sont comptabilisées au débit des comptes précités lors de la clôture annuelle et sont reconnues en produits d'exploitation.

Subventions d'investissements :

Selon les directives cantonales, le canton peut octroyer des subventions spécifiques pour les investissements de l'association jusqu'à concurrence de 75% du coût d'acquisition.

Suite à une décision favorable du canton, celles-ci sont reconnues à la livraison du bien et comptabilisées en actif négatif et présentées en diminution du coût d'acquisition initial.

Prévoyance professionnelle

Le personnel de l'association est affilié à la CPVAL à Sion. Les cotisations sont versées régulièrement. Le compte de résultat comprend les paiements dus des cotisations pour l'exercice.

Les plans de prévoyance sont financés par les employés et l'employeur selon le principe de primauté des cotisations. L'association doit participer aux coûts liés à l'octroi de la rente pont AVS à raison de 50% des montants effectivement versés aux employés bénéficiaires. Des informations complémentaires sont données au point 14.

Aucune provision concernant la prévoyance professionnelle n'a été constituée.

L'impact économique des plans de prévoyance existants est évalué à chaque clôture. Un avantage économique est reconnu s'il est licite et envisagé d'utiliser un excédent de couverture pour réduire les coûts futurs de la prévoyance professionnelle.

Un engagement économique est reconnu si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies.

Parties liées

L'Etat du Valais et l'OFAS (via l'association faîtière Réseau Romand ASA) sont considérés comme des parties liées.

	31.12.2025	31.12.2024
3. Créances résultant de livraisons et de prestations		
Envers les personnes accompagnées	-	-
Envers des entités ou des personnes apparentées - ASA-Valais	36 636	40 228
Envers des entités ou des personnes apparentées - La Forêt	19 625	49 295
Ducroire	-3 000	-3 000
	53 261	86 522
4. Stocks		
Stocks La Forêt	12 380	15 657
	12 380	15 657
5. Comptes de régularisation actif		
Actifs transitoires ASA-Valais	9 972	11 409
Actifs transitoires Pension La Forêt (selon compte ASA)	13 273	6 034
	23 245	17 442
6. Immobilisation financière		
Cautions diverses	50	150
	50	150

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

7.1 Immobilisations corporelles reconnues

2025	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	133 363	-	4 570	-	414 735
Entrées	-	-	7 616	-	-	-	7 616
Transfert	-	-	-2 087	-	-	-	-2 087
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	138 893	-	4 570	-	420 265
Subventions / Dons							
Etat au 01.01	-	-	42 756	-	3 793	-	46 549
Entrées	-	-	7 300	-	-	-	7 300
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	50 056	-	3 793	-	53 849
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	45 043	-	776	-	322 621
Entrées	-	-	3 443	-	-	-	3 443
Transfert	-	-	-2 087	-	-	-	-2 087
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	46 399	-	776	-	323 978
Valeur comptable au 31.12	-	-	42 438	-	0	-	42 438

2024	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	125 318	-	4 570	-	406 690
Entrées	-	-	8 045	-	-	-	8 045
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	133 363	-	4 570	-	414 735
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	36 722	-	3 793	-	40 515
Entrées	-	-	6 034	-	-	-	6 034
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	42 756	-	3 793	-	46 549
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	41 703	-	776	-	319 281
Entrées	-	-	3 340	-	-	-	3 340
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	45 043	-	776	-	322 621
Valeur comptable au 31.12	-	-	45 565	-	0	-	45 565

7.2 Immobilisations corporelles non reconnues

2025	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	9 822	-	9 822
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	9 822	-	9 822
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	2 986	-	2 986
Entrées	-	-	-	-	1 667	-	1 667
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	4 652	-	4 652
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	5 170	-	5 170

2024	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	9 822	-	9 822
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	9 822	-	9 822
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	1 319	-	1 319
Entrées	-	-	-	-	1 667	-	1 667
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	2 986	-	2 986
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	6 836	-	6 836

7.3 Immobilisations incorporelles non reconnues

2025	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	6 894	-	6 894
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	6 894	-	6 894
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	4 136	-	4 136
Entrées	-	1 379	-	1 379
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	5 515	-	5 515
Valeur comptable au 31.12	-	1 379	-	1 379

2024	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	6 894	-	6 894
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	6 894	-	6 894
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	2 757	-	2 757
Entrées	-	1 379	-	1 379
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	4 136	-	4 136
Valeur comptable au 31.12	-	2 758	-	2 758

	31.12.2025	31.12.2024
8. Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations		
Envers des tiers - ASA-Valais	10 696	61 299
Envers des tiers - La Forêt	11 399	7 371
	22 096	68 670
9. Autres dettes à court terme		
XXX		
XXX		
	-	-
10. Comptes de régularisation passifs		
Passifs transitoires ASA-Valais	28 205	29 402
Passifs transitoires Pension La Forêt	223	8 045
Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	-	-
	28 428	37 447
11. Provisions à court et long terme		

2025 - Provisions OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	74 807	-	-	74 807	74 807
Subventions versées en 2025	591 128	-591 128	-	-	-
Dissolution Provision 2024 selon décision Solde contrat-cadre 2020-2023	-	-39 351	-	-39 351	-39 351
Subventions OFAS 2024 par RRA reçues sur prestations non réalisées	60 741	-	-	60 741	60 741
	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	726 675	-630 479	-	96 196	96 196

2024 - Provisions OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	-	-	-	-	-
Subventions versées en 2024	584 696	-584 696	-	-	-
Solde contrat-cadre 2020-2023 à rembourser à l'OFAS	39 351	-	-	39 351	39 351
Subventions OFAS 2024 par RRA reçues sur prestations non réalisées	35 456	-	-	35 456	35 456
	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	584 696	-584 696	-	74 807	74 807

2025 - Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	79 458	-	-	79 458	79 458
Subventions versées en 2025	425 784	-425 784	-	-	-
Subvention 2025 sur prestations non réalisées transférée au compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	43 698	-	-	43 698	43 698
Remboursement Contributions d'exploitation Etat du Valais dues 2023	-14 246	-41 094	-	-55 340	-55 340
	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	534 694	-466 878	-	67 816	67 816

2024 - Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	72 831	-	-	72 831	72 831
Subventions versées en 2024	420 456	-420 456	-	-	-
Remboursement excédent 2022	-	-50 102	-	-50 102	-50 102
Solde différence sur subvention définitive 2023	32 610	-	-	32 610	32 610
Subvention 2024 sur prestations non réalisées transférée au compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	24 119	-	-	24 119	24 119
	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	550 016	-470 558	-	79 458	79 458

	31.12.2025	31.12.2024
12. Autres dettes à long terme		
Fondation IMC Suisse <i>Cérébral Suisse</i>	50 000	50 000
	50 000	50 000
13. Charges de personnel		
Charges de personnel ASA - Salaires et mandats	-651 601	-677 864
Charges sociales ASA	-124 476	-132 743
Autres charges de personnel ASA	-7 286	-15 113
Charges de personnel La Forêt - Salaires et mandats	-123 211	-123 026
Charges sociales La Forêt	-24 899	-25 586
Autres charges de personnel La Forêt	-800	-1 200
	-932 272	-975 533
14. Autres charges d'exploitation		
Assurances - ASA	-3 934	-3 742
Autres charges d'exploitation - ASA	-1 169	-1 254
Assurances - La Forêt	-3 998	-3 570
Taxes et redevances - La Forêt	-797	-807
Evacuation des déchets et eaux usées - La Forêt	-2 303	-2 060
	-12 200	-11 434
15. Résultat hors exploitation		
Cotisations personnes physiques et membres collectif	22 720	23 360
Dons	5 457	1 851
Rencontres Comité-Personnel	-	-
Loto	8 023	3 845
	36 200	29 056
16. Résultat d'exploitation La Forêt - Cantine Scolaire		
Recettes de la cantine scolaire	90 458	98 394
Charges de personnel	-67 287	-80 628
Produits alimentaire et boissons	-32 236	-34 224
Ménage	-500	-500
Invest. inst. mobilier cantine scolaire (am. direct)	-1 108	-
Bureau et administration	-400	-400
	-11 074	-17 358
17. Charges exceptionnelles		
Excédent CC4 2023 selon rapport analytique OFAS	-	-39 351
Subventions dues à l'OFAS contrat-cadre 2020-2023	-	-
	-	-39 351
18. Produits exceptionnels		
Redistribution de la taxe CO2 et divers	-	491
Produits exceptionnels - La Forêt	3 000	-
Extourne CC4 2023 selon rapport analytique OFAS passé en 2024	39 351	-
	42 351	491

19. Prévoyance en faveur du personnel	31.12.2025	31.12.2024
Taux de couverture	108.90%	104.60%
Part économique de l'association	0.03%	0.03%
Variation par rapport à l'année précédente avec effet sur le résultat	0.00%	0.00%
Charges de prévoyance en tant que partie des frais de personnel	55 225	62 408

Le degré de couverture global selon art. 44 OPP2 évolue de 104.6% en 2024 à 108.9% à fin 2025. La part des avoirs de prévoyance des assurés actifs, réserves mathématiques des rentes et autres provisions liée au contrat de prévoyance de votre employeur représente 0.03% des engagements de prévoyance totaux de la caisse (7.1 milliards à fin 2025). Part inchangée entre 2024 et 2025.

Plus particulièrement concernant la Caisse de prévoyance fermée en capitalisation partielle, le degré de couverture selon l'article 72b LPP se situe au-delà de l'exigence fédérale de 80% et au-delà des degrés initiaux fixés pour la caisse. La caisse de prévoyance ouverte est quant à elle dotée à fin 2025 d'une réserve de fluctuation de 15%.

20. Subventions cantonales	31.12.2025	31.12.2024
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation ASA-VS	335 192	336 096
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation La Forêt	46 894	60 241
Contributions de l'Etat du Valais, solde subvention année précédente	-	-
Contributions de l'Etat du Valais, participation aux investissements et entretiens	13 273	6 034

21. Honoraires versés à l'organe de révision	31.12.2025	31.12.2024
Honoraires versés à l'organe de révision	2 919	2 000
Honoraires pour autres prestations	-	-
	2 919	2 000

22. Indemnités versées aux membres des organes responsables

Au cours de l'année 2025, les travaux des membres du Comité n'ont pas été indemnisés. Le Comité a travaillé à titre bénévole et les membres ont fourni au total 96 heures de travail.

Le salaire brut de la direction de l'association n'est pas indiqué, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne.

23. Evaluation des charges administratives	2025	31.12.2025	31.12.2024
Charges totales d'exploitation	%	1 171 786	1 273 795
Charges d'obtention de financement	9.96	116 702	113 597
Charges administratives	10.67	125 056	192 262
Charges de projets ou de prestations	79.37	930 028	967 936
	100	1 171 786	1 273 795

La méthode ZEW0 a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par l'ASA-Valais est dédié au bon déroulement des prestations.

24. Donations reçues à titre gracieux

Voir note ci-dessus sur les membres du Comité (point 22).

Bénévoles : 437h00 x CHF 30.-- = CHF 13'110.--

25. Actifs mis en gage

actifs gagés Type de gage
actifs gagés Type de gage

31.12.2025 **31.12.2024**

Aucun	Aucun
Aucun	Aucun
-	-

26. Engagements hors bilan**26.1 Subventions à l'investissement pour la construction d'établissements**

Les dispositions légales de l'OFAS à Berne et de l'Etat du Valais prévoyaient jusqu'au 31.12.2016 qu'un investissement immobilier devait être utilisé pour une durée minimale de 25 ans.

A partir de l'exercice comptable 2017, l'Etat du Valais a augmenté cette durée minimale d'utilisation à 30 ans. Il peut également fixer une durée minimale d'utilisation exceptionnelle pour un investissement sur un bien immobilier en location.

En cas de changement d'affectation du bien immobilier résultant par exemple d'une vente ou en cas de résiliation d'un contrat de location avant ou à l'échéance prévue, l'association court le risque de devoir rembourser les subventions perçues par l'OFAS et l'Etat du Valais au prorata des années non échues.

26.2 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Aucun.

26.3 Autres engagements

Aucun.

27. Evénements subséquents à la date de clôture

Aucun événement important ayant un impact sur les comptes annuels de 2025 n'est survenu entre la date du bilan et la date de signature des comptes annuels.

Le Comité de l'association a approuvé les comptes le 17 mars 2026.